

Compte Rendu

Table Ronde

« Les enjeux de la coproduction Internationale : acteurs et perspectives »

Mardi 8 décembre 2020 – 11h30 à 13h (Heure de Dakar – UTC+0)

*dans le cadre de « Dakar Court » et des « Rencontres francophones »
en live via la plateforme Dakar Court*

Participants :

Institutionnels

- **Hugues DIAZ**, directeur général de la Direction du Cinéma (Sénégal)
- **Lison FALL JOHNSON DIOMANDE**, directrice du cinéma, Ministère de la culture (Côte d'Ivoire)
- **Mathieu FOURNET**, directeur des affaires européennes et internationales du CNC (France)

Professionnels

- **Ama AMPADU**, productrice - Monday Films (Ghana-Royaume-Uni)
- **Aurélien BODINAUX**, producteur – Neon Rouge (Belgique)
- **Angèle DIABANG**, productrice – Karoninka (Sénégal)
- **Dieudo HAMADI**, producteur - Kiripi Films (Congo RDC)
- **Caroline NATAF**, productrice - Unité (France)
- **Moustapha SAWADOGO**, producteur – Imagi'nation (Burkina Faso)

Modération

- **Magalie ARMAND**, cheffe du département coproduction, coopération et cinémas du monde, CNC

SYNTHESE :

Après un mot de bienvenue et une présentation des intervenants par Mme Magalie Armand, les trois participants institutionnels ont présenté brièvement les dispositifs de leurs pays. M. Hugues Diaz a rappelé l'importance de voir la coproduction entre Etats comme une voie ouverte et évoqué la **question d'équilibre** inhérente à la coproduction. Mme Lison Diomandé a présenté le **FONSIC** et le nouveau programme **CLAP-ACP**, et M. Mathieu Fournet les dispositifs du CNC (**Avance sur recettes**, **Aide aux cinémas du monde**) ainsi que le **Fonds pour la jeune création francophone** et le nouveau programme **DEENTAL-ACP**.

Les intervenants ont ensuite évoqué, au sein d'une coproduction, la **difficulté de s'ouvrir aux conseils de tous les coproducteurs tout en maintenant la ligne artistique souhaitée** par le réalisateur et le producteur délégué. Ils ont également insisté sur le **côté humain de la coproduction** : il est nécessaire de coproduire avec une personne de **confiance**, et de **placer le partage de compétences avant le financement**. La coproduction doit être « **organique** ». Les participants ont également mis en garde les producteurs contre le **danger d'une multiplication des coproducteurs**, qui peut amener la coproduction

à devenir une structure lourde et compliquée, pouvant parfois même **abîmer le film ou lui faire perdre de l'argent**.

Les participants ont noté que **les coproductions sont à ce jour assez déséquilibrées**. Ils sont encouragés par la volonté de **voir plus de coproductions entre les pays africains** et ont insisté sur la nécessité de **prendre en compte les apports artistiques dans les contrats de coproduction**, et notamment de **les valoriser en pourcentage de droits**. Ils ont rappelé que **les droits ne doivent pas forcément être proportionnels à l'apport financier**, et qu'il est nécessaire de **négoier** les contrats de coproduction de façon à **tenir compte des apports artistiques**, comme le temps passé à développer le projet ou bien les décors et lieux. La coproduction réunit des partenaires artistiques, et **le financement n'a rien à voir avec le partage des droits**. Le fait que le **bonus ACP soit touché directement par le producteur ACP permet de rééquilibrer** en partie les apports de la coproduction, même si l'ensemble des participants ont exprimé le **souhait que chaque pays réussisse, à terme, à mettre en place un fonds d'aide pérennes pour le cinéma et l'audiovisuel**.

Les intervenants ont également relevé la nécessité d'une **meilleure circulation des informations sur les mécanismes existants et en cours de création**. En effet, ils ont noté un manque d'information menant à des dispositifs qui, au lieu de faciliter la coproduction, peut la bloquer. Il a également été rappelé que tous les pays africains n'en étaient pas au même stade de développement et qu'il était parfois nécessaire que les différents acteurs comprennent bien **la production avant de penser à la coproduction internationale**.

Finalement, les coproducteurs ont évoqué l'importance de **se rassembler, au niveau national, en chambres de producteurs et/ou de réalisateurs afin d'amener les Etats à considérer le secteur cinématographique et mettre en place des instruments législatifs en faveur des droits d'auteurs et de la (co)production**.

Pour conclure, les participants institutionnels ont confirmé qu'ils souhaitent **encourager l'accompagnement** via des actions de **formation et de structuration**. Ils ont également rappelé qu'il est essentiel de travailler entre institutions afin d'arriver à une **meilleure coordination** entre les pays et **voir les dispositifs évoluer grâce aux retours des professionnels**.

Déroulé des discussions :

Introduction

Après un mot de bienvenue et une présentation des intervenants par **Mme Magalie Armand**, les trois participants institutionnels ont présenté brièvement les dispositifs de leurs pays.

M. Hugues Diaz (Sénégal)

M. Hugues Diaz a rappelé l'importance de la coproduction qui, au-delà des enjeux économiques, est une remarquable opportunité pour le cinéma. Le Sénégal a signé **six accords de coproduction**, qui permettent de mettre en place un cadre favorable à la coopération. Il a rappelé que les pays du sud, qui rencontrent des problèmes pour produire suffisamment de long-métrages, doivent **voir la coopération et coproduction entre états comme une voie ouverte**. M. Hugues Diaz a également noté le travail à faire pour professionnaliser les jeunes producteurs sur les mécanismes et le fonctionnement de la coproduction.

M. Hugues Diaz a évoqué la **question d'équilibre** inhérente à la coproduction, et rappelé que celle-ci ne doit pas seulement être considérée au regard des apports financiers. En effet, là où il y a des **réalisateurs africains et une histoire tirée de l'imaginaire de l'Afrique**, ce serait décevant de voir que l'ensemble des droits appartiennent aux pays du nord. Le premier déséquilibre se trouve cependant au niveau monétaire, puisqu'un euro vaut actuellement environ 650 Francs CFA. En revanche, les pays africains apportent les décors, les imaginaires, etc. Il faudrait donc **inclure ces apports culturels dans les contrats de coproduction**. Pour cela, il conseille la création d'une **chambre des producteurs**. Il a par ailleurs noté que la coproduction permet également une **ouverture à des marchés plus larges**.

Mme Lison Diomandé (Côte d'Ivoire)

Mme Lison Diomandé est gestionnaire du fonds CLAP-ACP pour la Côte d'Ivoire. Elle a rappelé que la coproduction est une réalité en Côte d'Ivoire, et qu'elle se concentre sur trois axes, dont les **accords de coproduction** (signés avec la France, le Maroc, le Burkina Faso et le Sénégal) ainsi que **l'adhésion aux conventions et la gestion de projets internationaux**.

Mme Lison Diomandé a présenté le programme **CLAP-ACP**, lancé en 2020. Le programme court sur trois ans (2020-2022) et est financé par l'Union européenne et le Fonds de soutien à l'industrie cinématographique de Côte d'Ivoire (FONSIC). Il bénéficie de l'assistance technique de l'OIF et du secrétariat du groupe des Etats ACP. L'objectif est de porter au grand écran 18 productions (long-métrage, série et documentaire). A ce jour, 7 productions ont été soutenues. Mme Lison Diomandé espère que ces productions pourront aller au FESPACO.

L'objectif de l'organisation des états ACP est de **booster la coproduction, de renforcer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel**. La coproduction est le meilleur moyen pour mutualiser les efforts et avoir plus de productions. Le programme CLAP-ACP comprend deux volets : un volet financement des productions et un volet formation. Pour être éligible au bonus ACP, le projet doit avoir au moins 2 coproducteurs ACP dont un producteur opérant en Côte d'Ivoire.

M. Mathieu Fournet (France)

M. Mathieu Fournet a évoqué la réunion institutionnelle du 7 décembre 2020, ayant rassemblé les institutions francophones en charge du cinéma. Il a salué les initiatives des partenaires francophones, favorables à **encourager la coproduction régionale entre les pays africains** (et notamment entre pays limitrophes).

M. Mathieu Fournet a ensuite évoqué le programme **DEENTAL-ACP** ainsi que certains dispositifs du CNC ouverts à la coproduction : **l'Avance sur recettes** et **l'Aide aux cinémas du monde** (dispositif renforcé financièrement par le plan de relance). Il a rappelé que la **coproduction est au cœur de l'action du CNC**, et présenté brièvement le **Fonds pour la jeune création francophone**, fonds multilatéral créé avec de nombreux partenaires.

Mme Magalie Armand a remercié les intervenants institutionnels et passé la parole aux producteurs.

Retours d'expériences et débats

Mme Ama Ampadu (Ghana)

Mme Ama Ampadu a d'abord présenté son expérience de coproduction pour le projet *Lamb* de Yared Zeleke. Elle a commencé avec une société de production Ethiopienne (et possède désormais une société au Ghana). *Lamb* faisait l'objet d'une coproduction complexe puisqu'il y avait cinq pays : l'Ethiopie, la Côte d'Ivoire, la France, l'Allemagne et la Norvège.

Mme Ama Ampadu est **encouragée par la volonté de voir plus de coproductions entre pays africains / pays ACP** car elle trouve également que les **coproductions sont à ce jour assez déséquilibrées**.

Sur *Lamb*, il y avait un total de six producteurs à la fin. C'est beaucoup, il est donc difficile mais essentiel de trouver une harmonie, surtout lorsqu'on est producteur délégué. Elle avait commencé l'aventure avec le réalisateur et ils savaient tous deux ce qu'ils voulaient faire avec ce film. Mais il fallait également **s'ouvrir aux autres producteurs qui sont autour de la table, tout en maintenant la ligne artistique qu'ils s'étaient donnée**. Les producteurs doivent également être très **diplomates**, car lorsque l'on est beaucoup, accepter les conseils de tout le monde peut être non seulement difficile pour le réalisateur, mais aussi, *in fine*, abîmer le film. L'objectif est que le réalisateur soit heureux de son film à la fin.

M. Aurélien Bodinaux (Belgique)

M. Aurélien Bodinaux a précisé qu'il était important de « remettre l'église au milieu du village » et **ne pas imaginer les coproductions comme un cofinancement mais d'abord comme un partage de compétences**. La coproduction doit être organique, ça doit être logique de travailler à plusieurs.

M. Aurélien Bodinaux est en train de préparer le prochain projet de Joël Karekezi, une coproduction s'est formée naturellement avec le Sénégal et le Rwanda au vu du sujet. Sur le projet précédent de Joël Karekezi, ils ont travaillé avec la Belgique et la France, ce qui était logique également. Le financement doit venir après, il doit servir à ce partage et non pas l'inverse. **On a besoin de compétences -> on va chercher des coproducteurs -> on finance la coproduction**. Les compétences peuvent être toute une série de choses, les acteurs, les techniciens, un studio compétent de postproduction... chaque projet amène ses raisons de coproduire. **Il est important de travailler ensemble avant de financer ensemble**.

M. Aurélien Bodinaux a rappelé qu'il **ne faut pas multiplier les coproductions**, car la structure peut devenir très **lourde et compliquée**. A vouloir plus de moyens on peut en avoir moins, car la coproduction coûte aussi de l'argent (voyages, contrats, temps...). Il ne faut pas forcer les choses mais les laisser venir naturellement Il faut **travailler avec des personnes de confiance**, avec qui on s'entend bien. Il est nécessaire de construire des couples de coproduction, parfois un peu élargis, mais il faut avoir de la **complicité tant d'un point de vue éditorial et financier qu'humain**. En effet, coproduire ensemble c'est travailler ensemble pendant plusieurs années.

M. Dieudo Hamadi (Congo RDC)

M. Dieudo Hamadi a tenu à rappeler que **l'Afrique est plurielle** et que, si les choses bougent au Burkina Faso, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, il y a des pays comme le Congo où cela reste très compliqué. Pour ces pays, **avant de parler de coproduction il faudrait régler le problème de la production**. Les

producteurs vont chercher des coproducteurs pour avoir des fonds, notamment avec l'Europe. Aujourd'hui, ces pays entrent en coproduction sans avoir vraiment compris les enjeux de la production.

M. Dieudo Hamadi est réalisateur de formation et est devenu producteur afin de protéger ses propres droits. En effet, il travaillait auparavant pour des producteurs étrangers et **le partage des droits n'était pas équitable**. Depuis qu'il est lui-même producteur, il peut mieux négocier le partage des droits. Il a précisé qu'**au Congo, à ce stade, la coproduction s'arrête aux questions de moyens et de protection des droits**.

M. Dieudo Hamadi est actuellement engagé sur un projet en coproduction avec la Centrafrique. Il explique que, pour ce projet, cela s'est passé différemment : il est allé aux ateliers Varans et a été marqué par des « pépites » sortis de ces ateliers. Il était donc intéressé de poursuivre ce qui a été commencé en accompagnant ces jeunes. Se pose ensuite la question des bonus ACP. Quels sont les rôles de chacun ? Qu'est-ce que cela entraîne en termes de collaboration ? Comment mettre ensemble non efforts ? Il ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit de se servir les uns des autres comme de « boîtes à lettres », et qu'il ne voit pas ce qu'il peut faire ensuite.

M. Dieudo Hamadi a relevé un **manque d'information** qui fait que, lorsque de nouveaux programmes se créent, les professionnels se retrouvent très vite devant des faits accomplis. **Certains dispositifs les mettent face à des blocages et, au lieu de leur alléger la vie, leur compliquent finalement les choses**.

Mme Magalie Armand a rebondi sur les propos de M. Dieudo Hamadi en précisant que le système mis en place pour le lancement a été souhaité le plus ouvert possible en respectant les règles de l'UE/ACP. Il nous a semblé qu'imposer une participation minimum en financement et/ou des obligations de dépenses sur chaque territoire aurait été trop limitatif, notamment pour les pays ne disposant pas de fonds d'aide ni de possibilités d'effectuer des prestations artistiques et/ou techniques (location ou prestations) sur place. Cela aurait pu avoir comme effet de restreindre les possibilités de soutiens à quelques pays déjà mieux structurés. Or la **participation artistique notamment doit être valorisée et l'implication de tous les pays concernés permet aussi d'encourager les coproductions**, le partage de bonnes pratiques, et in fine, la professionnalisation des acteurs de plusieurs pays. Evidemment, il faut **continuer de questionner ces critères à l'avenir, et nous échangeons avec nos interlocuteurs de l'UE et ACP sur ces sujets, afin d'adapter au mieux nos dispositifs**.

M. Dieudo Hamadi a confirmé que **les apports artistiques sont bienvenus, mais pas les coproductions imposées afin d'obtenir un financement**. La question qui se pose est bien la question du pays, car la situation est très différente en fonction des pays. Chaque pays en est à un stade différent de développement. Au Congo, ils cherchent encore à produire, à s'organiser. **L'objectif principal n'est pas de chercher où trouver des financements mais comment travailler sans être privés de leurs droits**. En effet, ils peuvent travailler pendant des années et simplement enrichir un producteur européen. C'est, pour lui, par là qu'il faut commencer.

M. Ousmane Boundaoné (Generation films, co-organisateur de la réunion) a rebondi sur les propos de M. Dieudo Hamadi en conseillant de **s'organiser entre producteurs et réalisateurs pour amener l'Etat à les considérer**, et voir les dispositifs comme le Fonds pour la jeune création francophone ou le programme DEENTAL-ACP comme des outils à leur service. Il a rappelé que la question des droits d'auteur sera abordée lors d'une table ronde co-organisée par le CNC et Generation films le 11 décembre 2020.

Mme Angèle Diabang (Sénégal)

Mme Angèle Diabang a relevé l'importance des propos de M. Ousmane Boundaoné. Elle a également noté qu'habituellement, dans une coproduction, celui qui apporte le plus de financements est celui qui a le plus de droits. Elle rappelle que **c'est à nous, cinéastes, de travailler à des textes pour défendre nos droits et ce en fonction de ce que la législation du pays accorde ou pas**. Actuellement, si un coproducteur apporte 80% du budget, il a 80% des droits. Or, **l'apport artistique est tout aussi important et il est nécessaire de le valoriser également en % de droits**. Un film est une longue marche, il est essentiel de prendre aussi en compte les années.

Mme Ama Ampadu a rebondi sur les propos de Mme Angèle Diabang et précisé qu'**aucun règlement ne précise que les droits sont proportionnels à l'apport financier**. C'est donc au moment de la **négociation entre producteurs** qu'il est important de dire qu'on n'est pas d'accord, et ce même si c'est ce qui se fait habituellement. Dans les contrats de coproduction, il faut négocier 50% des droits même si on apporte que 10% du financement. Pour son film *Lamb*, l'Ethiopie n'apportait que 10% du financement mais la base sur laquelle ils allaient partager les droits étaient clairs.

Mme Caroline Nataf (France)

Mme Caroline Nataf a rappelé l'importance d'avoir **confiance** en ses partenaires de travail, et ce avant la question des financements. Ce qui est beau dans la coproduction, c'est de **travailler ensemble pour le film, d'être partenaires artistiques**, de fabrication. Elle travaille actuellement sur le projet *Nous, Etudiants !*, coproduit avec le Congo RDC (par M. Dieudo Hamadi, cf. supra) et la Centrafrique (Makongo films). M. Boris Lojkine (le producteur centrafricain) est venu voir Unité car c'est la société qui produit ses propres films, il avait donc confiance. L'apport de M. Dieudo Hamadi est quant-à-lui un apport créatif, qui importe beaucoup à M. Boris Lojkine. Unité produit ce film car il est important de le faire, Mme Caroline Nataf est **minoritaire par rapport aux autres producteurs et c'est normal** selon elle puisqu'elle est arrivée en fin de développement (le projet avait déjà reçu le soutien de l'Aide aux cinémas du monde). **Le financement n'a rien à voir avec le partage des droits, il est nécessaire de prendre en compte l'apport artistique**.

Mme Lison Diomandé a rebondi sur les propos de Mme Caroline Nataf en précisant que la coproduction, c'est d'aller voir les autres pour rattraper ce qui nous manque. Il s'agit de **mutualiser les compétences**, d'apprendre quelque chose, de partager du matériel, des décors. Cela permet de porter la production, car prendre chez les autres ce que l'on n'a pas permet d'être plus forts au final. Il faut trouver la personne idoine pour coproduire.

Mme Caroline Nataf a noté que **le fait que le bonus ACP soit touché directement par le producteur ACP permet de rééquilibrer les apports de la coproduction**. Habituellement, tous les financements arrivent en Europe, tandis que là, les finances sont rééquilibrées. Cette manière de fonctionner est importante.

Mme Lison Diomandé a exprimé le souhait que **chaque pays réussisse à mettre un fonds de soutien, ce qui serait selon elle la meilleure manière de rééquilibrer les apports financiers**.

M. Mathieu Fournet a marqué son accord et précisé que les réunions institutionnelles comme celle ayant eu lieu le 7 décembre 2020 permettront, il l'espère, de favoriser la mise en place de ce type de dispositifs.

M. Moustapha Sawadogo (Burkina Faso)

M. Moustapha Sawadogo a exprimé le souhait qu'il y ait une **meilleure circulation des informations sur les mécanismes existants**, et notamment sur leur ouverture. Il a par exemple, demandé si un projet burkinabé pouvait déposer au FONSIC et si oui, quelles étaient les conditions.

Mme Lison Diomandé a confirmé qu'il était possible pour ce type de projets de déposer au FONSIC et invité M. Moustapha Sawadogo à consulter le site internet du fonds, les dépôts se faisant en ligne.

Conclusion

Mme Magalie Armand a rappelé les principaux sujets évoqués lors des débats, à savoir l'importance de **mettre en avant la relation humaine avant le financement**, de **valoriser les compétences artistiques**, de **prendre aussi en compte les compétences, les talents, les lieux, etc. dans les contrats de coproduction**. Elle a rappelé qu'il est important de bien **faire peser dans la balance les apports non-financiers au moment de la négociation des droits**.

Mme Magalie Armand a précisé qu'il est essentiel d'**encourager l'accompagnement**, et qu'une partie de l'enveloppe du programme DEENTAL-ACP est dédiée à **la formation et la structuration** – des actions pourront donc être montées en prenant en compte les spécificités des différents pays et les nécessités locales. Au niveau des financements, elle a rappelé que des ressources existent dans les différents pays et qu'il est nécessaire de **travailler entre institutions afin d'arriver à une meilleure coordination entre les pays**.

M. Mathieu Fournet a remercié ses homologues et exprimé son regret de ne pas avoir pu organiser cette rencontre en présentiel, à Dakar. Il a rappelé que la coopération avec l'Afrique francophone est essentielle pour le CNC et partagé son envie de **voir les dispositifs évoluer grâce aux retours des professionnels**. En effet, le rôle des institutions est bien de permettre aux professionnels de travailler ensemble.

M. Hugues Diaz a conclu en rappelant que « l'union fait la force, c'est l'adage qui le dit et c'est cela aussi qui est sorti des interventions des producteurs et productrices ». Il a rappelé que le cinéma est une vision humaniste et qu'il est essentiel de mieux nous unir, mieux chercher les moyens dans nos pays respectifs. Il a appuyé les propos de M. Mathieu Fournet en confirmant que **les institutionnels sont à l'écoute des professionnels**. Les accords de coproductions ne sont pas figés, il serait intéressant de les réévaluer tous les cinq ans, en fonction des usages de la profession. M. Hugues Diaz a finalement tenu à remercier le CNC et Dakar Court.